

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture,
concernant
La ventilation des chiffres des exploitations agricoles

L'Etat de l'Agriculture wallonne 2022 nous apprend qu'en 2022, le nombre d'exploitations était de 12.670. Les exploitations agricoles peuvent être classées selon deux statuts principaux: personne physique et personne morale.

En 2020, une exploitation sur dix (13 %) a choisi le statut de « personne morale », sous forme de sociétés. Les régions sablo-limoneuse, limoneuse et le Condroz ont proportionnellement plus d'exploitations sous statut « personne morale » que les autres régions agricoles.

L'apparition des personnes morales n'est pas nouvelle dans le secteur agricole wallon, mais ce type d'exploitation présente une tendance haussière ces dernières années. Leur nombre reste toutefois faible mais a quintuplé depuis 1990, passant de 340 à 1.628 exploitations.

Parmi les 11.082 exploitations sous statut « personne physique », 1.926 sont des groupements (mari/épouse, père/fils, ...).

Madame la Ministre pourrait-elle me ventiler les sociétés agricoles et m'indiquer combien dispose de deux associés, trois associés ou quatre associés et plus? Madame la Ministre peut-elle également me ventiler les chiffres pour les groupements/associations? Combien sont composé de deux associés, trois associés ou quatre associés et plus?

Réponse de la Ministre Dalcq:

[Juin 2025]

Les données, concernant le statut des sociétés et présentes sur le site de l'État de l'agriculture wallonne, proviennent de la dernière enquête de structure disponible, effectuée au niveau fédéral et relative à l'année 2020. Afin d'avoir des données plus riches, l'Administration s'est enrichie de données complémentaires issues de l'identification des agriculteurs auprès de l'organisme payeur de Wallonie [OPW].

En 2024, selon les données d'identification de l'OPW, les exploitations agricoles wallonnes présentent une grande diversité de formes juridiques. Cependant, les exploitations sous statut « personnes physiques » restent largement majoritaires.

Les exploitations sous statut « personne morale » représentent 13 % des exploitations wallonnes. Ce chiffre est comparable à celui observé lors de l'enquête de structure de 2020. Ces exploitations sont principalement composées de SPRL/SCRL/SRL (7%) mais les sociétés en commandite ou sociétés anonymes représentent quant à elles 2 % chacune.

La majorité des sociétés agricoles sont constituées d'un ou de deux associés, respectivement 48 et 32 %. Les structures plus larges (trois associés ou plus) restent minoritaires (20 %), sauf dans le cas des sociétés anonymes.

Tableau 1: Répartition des exploitations sous statut « personnes morales » selon le nombre d'agriculteurs

Nombre d'agriculteurs	1	2	3	4 et plus	Par rapport aux exploitations wallonnes
PERSONNE MORALE	48%	32%	12%	8%	13%
<i>SPRL/SCRL/SRL</i>	<i>54%</i>	<i>33%</i>	<i>9%</i>	<i>4%</i>	<i>7%</i>
<i>SCOMM</i>	<i>56%</i>	<i>30%</i>	<i>11%</i>	<i>3%</i>	<i>2%</i>
<i>SA</i>	<i>13%</i>	<i>31%</i>	<i>31%</i>	<i>25%</i>	<i>2%</i>
<i>Autres</i>	<i>50%</i>	<i>30%</i>	<i>10%</i>	<i>10%</i>	<i>2%</i>

Les exploitations en « groupement de personnes physiques » représentent 15 % des exploitations wallonnes. La majorité sont des SASPI, avec près de trois quarts composés de deux agriculteurs. Les autres regroupent principalement trois personnes, et seuls 3 % de ces exploitations comptent plus de quatre agriculteurs.

Tableau 2: Répartition des exploitations sous statut « groupement de personnes physiques » selon le nombre d'agriculteurs

Nombre d'agriculteurs	2	3	4 et plus	Par rapport aux exploitations wallonnes
GROUPEMENT DE PERSONNES	73%	24%	3%	15%
<i>SASPJ</i>	<i>72%</i>	<i>25%</i>	<i>3%</i>	<i>15%</i>
<i>SNC</i>	<i>73%</i>	<i>24%</i>	<i>3%</i>	<i>0,3%</i>

Ces données illustrent la prédominance des structures à taille humaine, qu'elles soient en « personne physique » ou en « personne morale », tout en soulignant la présence croissante de formes sociétaires plus complexes dans le paysage agricole wallon.